



Recherche : France Europe 2020

L'agenda stratégique « France Europe 2020 » pour la Recherche, le Transfert et l'Innovation

Dépêche AEF 182872 du 21-05-2013

« France Europe 2020 » est le nom de l' « agenda stratégique pour la recherche, le transfert et l'innovation » proposé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour « faire face aux défis sociétaux et contribuer à la compétitivité du pays ». Ce document (*cf texte intégral Info 240 ED*) d'une cinquantaine de pages est présenté par Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mardi 21 mai 2013 au Collège de France à Paris. Cet agenda, structuré en « neuf propositions » assorties d'autant d'actions, « va orienter durablement la politique publique de soutien à la recherche », précise le ministère. Il « comporte une stratégie nationale de recherche », ainsi que des « mesures spécifiques pour favoriser le transfert et l'innovation et assurer à notre pays sa place dans l'espace européen de la recherche ».

L'agenda « doit permettre à l'État de jouer pleinement son rôle d'État stratège, de fixer les priorités de la programmation nationale, de simplifier l'organisation, de revisiter l'évaluation et les indicateurs de la recherche », explique le ministère. Sans oublier « d'optimiser le couplage et la coordination avec les programmes européens ». En voici les neuf « propositions » :

1. Mobiliser les acteurs sur les grands défis sociétaux. La préparation du programme-cadre européen Horizon 2020, « conjointement aux réflexions prospectives menées par les organismes de recherche et les universités regroupés au sein des cinq alliances, le CNRS et le Cnes ont conduit à l'identification de neuf grands défis sociétaux pour lesquels la recherche française doit se mobiliser », annonce l'agenda :

- « gestion sobre des ressources et adaptation au changement climatique ;
- une énergie propre, sûre et efficace ;
- stimuler le renouveau industriel ;
- santé et bien-être ;
- sécurité alimentaire et défi démographique ;
- mobilité et systèmes urbains durables ;
- société de l'information et de la communication ;
- sociétés innovantes, intégrantes et adaptatives ;
- une ambition spatiale pour l'Europe. »

« Une nouvelle stratégie nationale de recherche doit ainsi être déterminée avec des lignes d'action prioritaires et précises de recherche (définition de programmes-cadres, programmes de recherche nationaux) », indique l'agenda. En outre, « ces axes doivent pouvoir stimuler l'écosystème d'innovation et apporter une réponse R&D adaptée à chaque grand défi sociétal identifié, en fonction des besoins nationaux ».

2. Refonder le dispositif de coordination et d'orientation de la recherche. L'agenda « se dotera d'une gouvernance resserrée impliquant une forte dimension interministérielle », composée de trois acteurs.

Le premier est le « **Conseil stratégique de la recherche** », placé auprès du Premier ministre et dont la création est inscrite dans le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche actuellement en cours de discussion au Parlement. Se substituant à l'actuel HCST (Haut Conseil de la science et de la technologie), il « proposera les priorités scientifiques et stratégiques en matière de recherche et d'innovation ».

Le deuxième acteur est un « **comité de pilotage interministériel** » présidé par le directeur général pour la recherche et l'innovation, qui « sera en charge du processus d'élaboration et de mise en œuvre de l'agenda stratégique ». « Associant acteurs de la recherche académique et industrielle », ainsi que les parlementaires à travers l'Opecst (Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques), il sera placé « sous l'égide du Conseil stratégique de la recherche ».

Enfin, il appartient aux **alliances nationales thématiques de recherche** d' « élaborer les priorités scientifiques de la recherche de demain et ainsi jouer, aux côtés du CNRS, un rôle clé dans la construction de l'agenda stratégique ». Les cinq alliances sont Aviesan pour les sciences de la vie, AllEnvi pour l'environnement, Ancre pour l'énergie, Allistène pour le numérique et Athéna pour les sciences humaines et sociales.

3. Promouvoir la recherche technologique. Le « plan d'action » proposé comporte 5 axes :

- expérimenter l'initiative CEA-Tech de « diffusion des technologies clés génériques » qui « a vocation de s'étendre et de se généraliser en cas de succès » ;
- « renforcer le soutien aux instituts Carnot » qui doivent adopter une « structuration par filière », l'objectif étant que « l'évaluation à mi-parcours en 2014 » permette de définir une « 3e étape » en vue de « disposer en France d'instituts comparables aux Fraunhofer en Allemagne » ;
- « renforcer et focaliser les priorités sur les enjeux technologiques de rupture, les technologies génériques et capacitantes, et leur intégration dans les systèmes » ;
- « articuler la programmation ANR avec les KETs (technologies clés génériques), les FETs (technologies futures et émergentes) et l'IET (Institut européen de l'innovation et de la technologie) » ;
- fixer un « objectif de création de 100 laboratoires communs entre PME et recherche académique » à travers l'appel à projets « Labcom » de l'ANR.

4. Développer la formation et les infrastructures numériques. Trois actions sont envisagées :

- pour « l'accès à la puissance de calcul », « le programme français de calcul intensif, porté par l'opérateur Genci, sera poursuivi dans la durée, avec son extension européenne Prace 2 »
- pour « le stockage et le traitement de données massives », « un 'cloud' académique national (...) sera mis en œuvre » ;
- pour « la formation par le numérique », le projet FUN (France université numérique) doit s'appuyer sur « une indispensable structuration de la communauté de recherche interdisciplinaire en e-éducation et par la construction de référentiels scientifiques d'évaluation des projets d'e-éducation ».

5. Favoriser l'innovation et le transfert technologique. En ce domaine, le plan d'action s'appuie sur les 15 mesures pour « une nouvelle politique de transfert pour la recherche », telles que la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche les a annoncées en conseil des ministres le 7 novembre 2012.

6. S'approprier la culture scientifique. Pour « développer la CSTI (culture scientifique, technique et industrielle) », le MESR « coordonnera l'élaboration des plans d'actions nationaux et les proposera à l'approbation du CNCSTI (Conseil national de la culture scientifique, technologique et industrielle) », à qui seront également présentés les « plans d'actions régionaux ». Parmi d'autres mesures, « les établissements académiques proposeront une stratégie de diffusion de la culture scientifique », « la formation des doctorants intégrera le dialogue avec le public » et « chaque unité de recherche sera associée à une classe scolaire ». En outre, « une sensibilisation à la diffusion de la CSTI sera prévue dans les programmes de formation au sein des Espé ». Pour « favoriser le dialogue science-société », plusieurs actions sont envisagées, dont une « cellule de veille » sur « les questions de controverses scientifiques et relatives à l'expertise scientifique », qui sera « à la disposition du MESR ».

7. Développer une programmation adaptée aux grandes priorités. Il s'agit ici de « recentrer les missions de l'ANR », ainsi que le ministère a déjà commencé de le faire. Les objectifs visés sont de :

- « faciliter l'accès à l'Europe » ;

- « soutenir les recherches interdisciplinaires portant en particulier sur les grands défis sociétaux » ;
- « renforcer l'impact de la recherche pour le redressement productif et la compétitivité » ;
- « simplifier les procédures d'appels à projets » ;
- « dépasser les frontières de la connaissance » en stimulant « l'audace et la prise de risque scientifique », en préservant « une priorité vers les jeunes talents » et en ayant « une articulation avec les ERC au niveau européen ».

8. Construire la cohérence des sites. L'agenda stratégique vise ici à « rénover le dialogue contractuel entre l'État et les université par la mise en place d'un contrat de site unique avec l'ensemble des établissements », « dans le cadre d'une académie ou dans un périmètre inter-académique ». Il s'agit également d'« accompagner les territoires sur la politique de cohésion de l'UE (Union européenne) », ainsi que de « renforcer les dispositifs régionaux de support et de gestion des projets européens de recherche et d'innovation ».

9. Accroître la présence de la recherche française en Europe et à l'international. Le ministère veut « renforcer la participation française aux projets européens ». Pour cela, il entend « organiser et renforcer le dispositif national d'accompagnement à la mobilisation des équipes françaises ». En particulier, « le MESR déploiera, pilotera et animera un nouveau réseau de PCN (points de contact nationaux) ». D'autres actions seront menées « en amont de la programmation européenne », notamment « une stratégie d'influence auprès des instances de l'Union européenne », qui suppose de « mutualiser et organiser le lobbying de la communauté de recherche, développement et innovation française à Bruxelles ». Enfin, le ministère s'attachera à « promouvoir des mesures incitatives à la participation au programme Horizon 2020 », dont « un nouveau prix consacré aux équipes françaises porteuses de projets européens ».

L'autre volet consiste à « développer la dimension internationale dans la réponse aux défis sociétaux et le renforcement de la compétitivité ». Quatre orientations sont proposées :

- « adopter une politique volontariste ;
- ouvrir, dans le cadre des contrats de site, les établissements à l'international ;
- favoriser la mobilité entrante et sortante des étudiants et des chercheurs ;
- renforcer les coopérations euro-méditerranéennes. »

Geneviève Fioraso : « France Europe 2020 doit permettre d'afficher une nouvelle structuration de la recherche »

Dépêche AEF 182910 du 21-05-2013

« Il est temps de mobiliser les efforts de tous vers une vision commune, partagée, plus visible au niveau international, que nous mettrons au service du redressement du pays. » C'est ce que déclare Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mardi 21 mai 2013 au Collège de France à Paris, à l'occasion de la présentation de l'agenda stratégique « France Europe 2020 ». Cet agenda « a pour ambition de fixer collectivement, au regard des principaux défis auquel notre pays doit faire face, les axes prioritaires de progrès des connaissances et des technologies, et apporter les éléments de leur mise en œuvre », détaille la ministre. D'après elle, de même que les « Huit grandes technologies » britanniques ou la « High-tech Strategie » allemande, « France Europe 2020 », doit « permettre d'afficher des priorités et une nouvelle structuration de la recherche pour répondre aux défis du futur, peser à l'Europe et exister à l'international. »

Pour Geneviève Fioraso, « France Europe 2020 », porte « ces ambitions européennes » : « L'agenda stratégique pour la recherche identifie des priorités en harmonie avec Horizon 2020, il renforce le dispositif national et l'article avec les efforts des acteurs qui accompagnent les projets européens dans les territoires, il promeut des mesures incitatives pour les chercheurs et leurs équipes qui s'engagent à l'Europe, grâce à la relation contractuelle que le ministère entretient avec les établissements. » Cet agenda s'inscrit dans la volonté de la ministre « d'inverser la tendance » qui veut que la France a « reculé dans [sa] participation aux projets européens ».

Le principe de l'agenda inscrit dans la loi ESR

Pour la ministre, « la mise en place en place de l'agenda stratégique 'France Europe 2020' pour la recherche, le transfert et l'innovation [...] est l'illustration d' [une] nouvelle ambition » : permettre « à l'État stratège d'assumer son rôle en matière d'orientation et de programmation ». La ministre explique avoir voulu « inscrire dans la loi qui sera présentée à l'assemblée nationale dès demain » le principe de cet agenda. Celui-ci doit « définir nos priorités et des mesures spécifiques pour favoriser le transfert et l'innovation, et assurer à notre pays sa place dans l'espace européen de la recherche ».

L'enjeu, détaille-t-elle, « est de permettre à la recherche française, dans toute sa diversité, de mieux répondre aux grands défis scientifiques, technologiques, économiques et sociétaux des décennies à venir en cohérence avec la dynamique européenne impulsée par le programme Horizon 2020 ». « La santé, la sécurité alimentaire, la gestion sobre des ressources et le changement climatique, la transition énergétique, la mobilité et les systèmes urbains durables, le développement de l'économie numérique et des technologies spatiales, ou encore la ré-industrialisation de nos territoires illustrent ainsi les défis majeurs qui doivent mobiliser les acteurs de la recherche et de l'innovation. »

« La Technologie ne doit plus être le parent pauvre de la recherche »

Un autre enjeu pour la ministre est de « valoriser davantage le formidable capital 'connaissance' de notre recherche publique » : « Nous sommes classés au 6e rang mondial par le nombre de publications scientifiques mais au 15e rang seulement en matière d'innovation », expose-t-elle. Pour elle, « il existe un décalage entre le potentiel scientifique et les retombées possibles en termes d'innovation, de compétitivité et d'emplois » et « cette contre-performance tient à la nature même de notre structure industrielle, trop fragile à l'échelon des PME et des ETI, et à notre gamme de produits et services, trop faible en valeur ajoutée d'innovation. »

Elle estime également que « la technologie ne doit plus être le parent pauvre de la recherche en France ». « Notre recherche technologique est insuffisamment développée par rapport à d'autres pays comparables au nôtre, ne serait-ce que notre voisin allemand », détaille la ministre qui rappelle que la France consacre « moins de 10 % des dépenses publiques de R&D à la recherche technologique, qui constitue pourtant une passerelle très efficace entre l'invention scientifique et l'innovation dans l'industrie ou, plus généralement, dans le tissu économique ». Pour elle, « la recherche technologique, adossée à une recherche puissante et performante, et à une formation de qualité, prépare les emplois des filières d'avenir et ressource l'industrie ».

L'Agenda « s'appuiera sur les compétences des alliances thématiques »

Par ailleurs, Geneviève Fioraso annonce que cet agenda s'appuiera « sur les compétences des alliances thématiques, sur une mission transversale confiée au CNRS » et « sur une approche interdisciplinaire, seule capable de permettre l'élaboration de nouveaux concepts et les ruptures technologiques permettant de relever ces défis ».

Elle estime que « pour réussir, il faut que les priorités soient claires, construites et partagées par l'ensemble des parties prenantes – ministères, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, chercheurs, et industriels ». « Les citoyens doivent pouvoir se les approprier pleinement », ajoute-t-elle. Enfin, la ministre précise que « l'agenda stratégique, non seulement s'articulera mais alimentera aussi les autres stratégies thématiques du gouvernement, comme la stratégie nationale de recherche énergétique pour la transition énergétique, la stratégie nationale de santé, la stratégie nationale de développement durable ou les travaux de réflexion prospective tels que ceux engagés par la commission Innovation 2030, confiée par le président de la République à Anne Lauvergeon »